



16ème législature

Question N° : 14725	De M. Thierry Frappé (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > pouvoir d'achat	Tête d'analyse > Augmentation du prix de l'électricité de 8,6 % minimum au 1er février 2024	Analyse > Augmentation du prix de l'électricité de 8,6 % minimum au 1er février 2024.
Question publiée au JO le : 30/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'augmentation des prix de l'électricité à compter du premier février 2024 suite à la remise en place de taxes et à l'augmentation du tarif de l'électricité. Suite à l'annonce de M. le ministre, la facture d'électricité va augmenter le 1er février entre 8,6 % et 9,8 %. Alors que le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et du gaz est terminé, on constate que près d'un Français sur deux ne peut manger à sa faim, que l'inflation moyenne est arrivée à 4,9 % sur l'année 2023. Il souhaite connaître les mesures concrètes qu'il souhaite prendre afin de garantir le pouvoir d'achat des Français.